

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE	
Un an	\$ 3 00
Six mois	2 00
Quatre mois	1 50
Deux mois	1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance.	
EDITION HEBDOMADAIRE	
Un an, au comptant, d'avance	0 75

ERNEST PACAUD, Editeur-propriétaire

BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

TARIF DES ANN ONCES

Première insertion (par ligne)	\$ 0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours	0 05
Trois fois par semaine	0 06
Deux fois par semaine	0 07
Avis de naissances, mariages ou décès	0 25
Toutes lettres, etc., doivent être adressées à ERNEST PACAUD, L'Electeur, 111 et 113, Côte Lamontagne, Québec.	

ULRIC BARTHE, rédacteur

L'ELECTEUR

QUEBEC, 6 AOUT 1892

EDITION DU MIDI

L'élection de Matane

L'hon. M. Flynn pris dans son piège

Nos ministres savaient que l'élection qui doit avoir lieu dans le comté de Matane. Comme M. Flynn a abandonné ce comté qui l'avait élu dans un moment d'aberration, on l'a chargé de se trouver un successeur. On nous informe qu'il veut imposer M. Gendreau au comté. Les électeurs décideront en dernier ressort.

En prévision de la mission diplomatique qui devait lui échoir, M. Flynn avait préparé les voies. Abusant de sa position de Commissaire des Terres de la Couronne, il a voulu donner un coup de main à son adversaire M. Pinault qu'il n'a réussi à vaincre qu'en violant la loi.

Pendant qu'il était député, M. Pinault avait obtenu pour ses amis le droit de couper du cèdre sur les terres du gouvernement. Or, M. Flynn, en prévision de l'élection, adressa à M. Pinault quatre lettres officielles pour l'informer qu'il révoquait les permis que notre ami avait obtenus. Voici l'une des lettres que M. Flynn lui a fait adresser :

"Département des Terres de la Couronne, Québec, 27 juillet 1892.

"Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu instruction de l'honorable commissaire des Terres de la Couronne de vous dire, qu'il lui est légalement impossible de donner suite et effet au permis qui vous a été accordé par lettre en date du 5 décembre 1891 de couper du cèdre sur Lot No 26 Canton Matane et que vous devez cesser complètement de couper en vertu de telle permission.

"J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre ob. serviteur, E. E. TACHÉ, Asst.-Commissaire."

"L. F. PINAULT, Ec. Ex-M. P. Québec. Ce pauvre M. Flynn n'a pas été heureux dans son désir de nuire à M. Pinault et de faire servir l'influence de son département pour des fins politiques. Il a donné dans ces quatre lettres la mesure de sa petitesse d'esprit et de sa profonde ignorance des choses de son ministère. M. Pinault s'est chargé de lui démontrer dans la lettre suivante qu'il lui a adressée :

"Québec, 30 juillet 1892.

"L'hon. E. J. FLYNN, Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

Monsieur, J'ai reçu vos quatre lettres, en date du 27 juillet courant, par lesquelles vous m'informez qu'il vous est légalement impossible de donner suite et effet au permis qui ont été accordés à mes amis de couper du cèdre et d'avoir à cesser de couper en vertu de telle permission.

"Je dois vous dire que je savais que vous ne pouviez pas donner suite à ces permis, pour une raison bien simple : ils sont expirés. Mes amis ne vous ont pas demandé de les continuer. Attendez qu'ils vous le demandent. Pourquoi leur refuser une chose qu'ils ne vous ont pas demandée et qu'ils n'ont jamais eu l'intention de vous demander ?

"Si vous référez à la loi des terres, section 1310 des S. R. Q., vous verrez que tous ces permis ne sont que pour un an, et l'article 51 des règlements de votre département, fait terminer l'année au 30 avril. Ainsi les permis accordés à J. A. Marquis le 6 février 1891, à Uric Lévesque le 9 avril 1891, et à Thomas Lebel le 23 mai 1891, se trouvent expirés au mois de juillet 1892. Vous auriez pu constater cela et vous éviter le trouble de m'écrire quatre lettres officielles.

"Quant à l'Alphonse Morin, son permis était pour couper du cèdre sur le lot qui occupait de bonne foi, ce lot était payé en entier et les conditions requises pour l'octroi de la patente étaient remplies et la patente demandée. Vous auriez encore pu constater cela par le dossier : l'article 1312 S. R. Q., que vous avez amené à la dernière session, donne au colon qui se trouve dans ces conditions le droit de couper le bois avant l'expiration de la patente; cependant vous, M. Flynn, malgré la loi que vous avez votée même fait passer, vous voulez lui ôter ce droit.

"Pour calmer les scrupules de votre conscience délicate, je dois vous dire que M. Morin a sa patente pour le lot sur lequel vous lui enjointez de cesser de couper du bois. Malgré tout le respect que mon ami Morin a pour vos ordres, il n'a bien décidé de ne pas obéir à vos ordres et à y couper tout le bois marchand qui peut s'y trouver.

"Pour vous renseigner d'une manière plus complète, vous consulteriez les livres de votre département, et vous verrez que la loi qui a été votée pour le lot No 26, du 4me rang du Canton Matane, a été votée par votre agent à Matane, le 11 février 1892, et elle a été enregistrée le 15 janvier 1892."

"Permettez-moi de vous dire qu'il n'y a rien de louche, ni d'irrégulier dans tout ce qui a été fait. Vous semblez cependant vouloir le laisser croire par votre manière d'agir, que le plus grand nombre de ceux qui ne peuvent pas payer, ne le font pas parce qu'ils ne peuvent pas payer, mais parce qu'ils ne veulent pas payer."

"Voilà, certes, une jolie lettre adressée à un professeur de droit. Il a été oublié, ce cher M. Flynn, le petit amendement

qu'il a lui-même fait adopter à la Chambre. Dans son désir de nuire à M. Pinault, il n'hésite pas à persécuter de pauvres colons.

M. Flynn, comme de raison, appartenait au parti des honnêtes gens et c'est sans doute au nom de l'honnêteté qu'il a voulu ainsi faire intervenir l'influence du gouvernement pour influencer les électeurs de Matane. Il n'a réussi qu'à une chose : prouver son mauvais cœur et son ignorance des règles de son propre département. Quel grand homme !

Les fraudes du recensement

HONTEUSE MANIPULATION DES CHIFFRES

Exagération patente du nombre de manufactures

Faits alarmants avoués par les statisticiens officiels

Citoyens de Québec, savez-vous combien il y a de manufactures dans notre ville ?

Le bulletin No 12 du recensement que nous venons de recevoir va nous l'apprendre.

Nous trouvons à la page 26 : Québec, 1,410 établissements ; augmentation en nombre sur 1881, 560.

Eh bien ! nous vous le demandons, lecteurs, comment a-t-on bien pu s'y prendre pour trouver dans la ville de Québec un nombre aussi considérable de manufactures ?

— Québec est ma ville natale et je me vante de la connaître, nous disait hier un ouvrier ; et bien, je pourrais compter de mémoire ses manufactures ou grands centres industriels : Bresse, Mignier, etc.

Mais jetons un coup d'œil sur les colonnes suivantes, elles nous donneront peut-être l'explication de ce mystère.

Nombre d'ouvriers employés : en 1881, 8,499 ; en 1891, 10,371.

Ah ! ah ! le nombre d'établissements a presque doublé, mais le nombre d'ouvriers employés est à peu près le même.

On commence à s'expliquer cette augmentation surprenante, étonnante, renversante, sur le papier, dans le nombre de nos établissements.

On a compté comme manufactures ou établissements toutes les petites boutiques de forge, ateliers de menuiserie ou autres, n'y eût-il qu'un seul homme d'employé. Cela donne de beaux chiffres sur le papier, mais n'augmente pas beaucoup la prospérité de notre ville.

Le fait est que loin d'augmenter, l'industrie québécoise décroît sous le régime protectionniste. Combien de véritables établissements, manufactures employant un grand nombre d'ouvriers, prospères autrefois, sont fermés aujourd'hui ! En faisant leur recensement annuel cette année, — recensement pour le moins aussi intelligent que celui qui a été fait pour le compte du gouvernement fédéral, — les compilateurs du directory de Québec ont découvert des faits tellement alarmants qu'ils n'ont pas voulu, sur le conseil d'hommes du commerce et de la finance, les rendre publics, de crainte de nuire au commerce québécois.

On ne guérit pas une maladie en la tenant secrète, en l'ignorant volontairement, mais bien en en recherchant les causes et appliquant le remède.

C'est pourquoi nous ne voyons pas la raison de faire chorus à ceux qui vantent la prospérité du pays sous le régime bête de la Protection.

À Québec, loin de doubler, — et nos lecteurs le savent aussi bien que nous, — le nombre d'établissements industriels, de manufactures a diminué de beaucoup. Nous pourrions citer dix-sept établissements, employant un grand nombre d'ouvriers, qui ont fermé leurs portes depuis deux ans, et combien d'autres ont restreint le cercle de leurs affaires.

Mais il n'y a pas qu'à Québec que l'on a ainsi démesurément grossi les chiffres. Le même système a été suivi partout, et les conservateurs eux-mêmes sourient en voyant le nombre incroyable de manufactures dont l'on a doté de toutes petites villes.

On voulait évidemment faire prendre des vessies pour des lanternes, mais on escomptait trop la bonne foi des canadiens.

Partout on fait des gorges chaudes du dernier recensement.

Le Record, de Smith's Falls dit à ce sujet :

"Smith's Falls est l'un des meilleurs centres manufacturiers du pays, mais dire qu'il compte plus de 91 établissements industriels, c'est ni plus ni moins qu'une hallucination. Si la ville était fouillée par un parti de Pinkerton, on n'y trouverait pas la moitié ou le tiers de ce nombre. Si l'on comprenait dans nos calculs, toutes les boutiques de forge, et les ateliers d'ébénisterie, et les ateliers de menuiserie, et les boutiques de volaitier, et les boutiques de charpentier, et même le bureau du Notaire, lequel peut fort bien avoir été compté comme manufacture, pas plus de la moitié de 91 ne pourrait être trouvé."

"Le fait réel, c'est que nous n'avons pas autant de manufactures qu'on nous le fait croire. Il y a dix ans, plusieurs ayant cessé de faire affaires depuis longtemps, parmi le plus grand nombre de ceux que nous pourrions mentionner la fonderie de poêles, la fabrique de lainages, etc. Ce sont là des faits regrettables — de ceux que nous ne

devrions peut-être pas parler — mais ce sont des faits et tous les statisticiens du gouvernement peuvent compiler à leur aise, mais ne pourront les altérer."

Le London Advertiser, après avoir donné les chiffres du recensement pour cette municipalité, dit :

"Ceci serait regardé comme un résultat satisfaisant, en autant que l'augmentation des manufactures y est concerné si cela pouvait être garanti comme exact, mais il y a de graves doutes au sujet de la valeur de ces assertions. On ne doit pas oublier que les tiers de ce qui est maintenant compris dans les limites de la ville de London, n'était pas compris dans les limites municipales en 1881, cela ne saurait compter pour beaucoup dans l'augmentation affirmée. Mais quiconque a demeuré ici durant les quinze dernières années et peut jeter un regard d'ensemble autour de lui, peut juger par lui-même du plus ou moins de vraisemblance de cette prétention. Ces chiffres seraient à peine atteints si toutes les épiceries aux coins des rues étaient comprises sous le titre de Manufactures."

Loins de nous de vouloir décrier le pays, mais assez, trop longtemps on a fermé les yeux ; déchirons le voile avec lequel on cherche à nous aveugler et réalisons la situation.

La dépression du commerce et de l'industrie est telle au Canada, que malgré l'exagération manifeste du dernier recensement, les statisticiens officiels ont été forcés d'admettre que dans beaucoup d'endroits les établissements manufacturiers ont diminué en nombre et en valeur.

Ainsi à Mile-End où il y avait 33 établissements industriels en 1881 avec un capital de \$12,564, il ne reste plus qu'un seul établissement avec un capital de \$300, et la main d'œuvre employée est tombée de 81 en 1881 à 8 en 1891.

À Saint-Henri, bien que la population ait doublé, le nombre d'établissements industriels est tombé de 60 à 44, et la valeur du matériel employé est la même qu'en 1881, c'est-à-dire qu'en proportion du nombre d'hommes employés aujourd'hui, elle a diminué de \$1,089 par tête en 1881 à \$496 en 1891.

Le bulletin No 12 constate aussi qu'à Trois-Rivières le nombre des établissements a diminué de 128 à 74 et les employés de 1,228 à 871. Il y a aussi diminution considérable d'après les chiffres officiels même, bien qu'encre au-dessous de la vérité — à Guelph, Halifax, Ste-Catherine, Sherbrooke, Cobourg, Deserret, Goderich, Joliette, Napanee, Perth, Picton, N. E., St-Jean, P. Q., Westville, Amherstburg, Beauharnois, Berthier, Buckingham, Ferri, Harriston, Ippervey, Listowel, Meaford, Merriton, Milltown, N. B., Mitchell, New-Market, Parkhill, Seaport, Simcoe, Summerside, Thorold, Tilsonburg, Waterloo, Ont., Welland, etc.

Le Montreal Herald constate le fait singulier qu'à Hull le nombre d'employés est exactement le même en 1891 qu'il était en 1881, toujours d'après les chiffres officiels bien entendus. Pas un homme, femme ou enfant de plus ou de moins. Le nombre d'établissements aurait augmenté de 43 à 69, mais le capital placé a diminué de \$1,348 par tête à \$967. La moyenne des gages a diminué de \$271 à \$177. Le coût du matériel employé a diminué de \$598 par tête à \$450. La moyenne par tête des produits manufacturés a diminué de \$1,296 à \$726.

Il y a certainement là quelque chose qui va mal.

Il est temps que le peuple ouvre les yeux. C'est la même main qui a jonglé avec les chiffres du recensement de manière à amoindrir le nombre des catholiques et des Canadiens-Français, qui les falsifie maintenant pour démontrer que l'industrie augmente.

Un appel au bon sens

Nous copions du Canadien le plus fort appel au bon sens et à la justice, qui se soit encore fait entendre depuis le commencement de la crise des écoles de Manitoba :

"C'est le Mail qui donne la note aiguë dans les circonstances présentes. 'Hands off' s'est-il crié au lendemain du jugement du Conseil privé : que personne n'ose réclamer l'exécution de l'article XXIII de l'acte du Manitoba : les anglais de ce pays ne permettent pas à une Église étrangère de se séparer de la province libre."

Le Mail est l'un des journaux les plus importants du Canada, et il est fâcheux de le voir prendre une attitude si peu propre à amener une solution des difficultés qui menacent la paix de notre pays et le bonheur de ses habitants. Les appels aux juges n'ont jamais fait que du mal aux sociétés. Nous sommes en face de problèmes que les colères et les imprécations ne sauraient éclaircir. Nos concitoyens anglais sont incontestablement la majorité ici, mais les catholiques et les Canadiens-français constituent une minorité dont l'existence ne peut être ignorée — ajoutons, dont le concours est nécessaire au fonctionnement du mécanisme gouvernemental. Donc, il faut trouver les moyens de vivre dans une concorde qu'il est possible d'en créer par la pratique de la prudence et de la modération, dans le respect de toutes les opinions légitimes et de toutes les croyances honorables.

Aucun groupe de Canadiens-français ne présente une valeur morale et politique de quelque importance, n'a la prétention d'effrayer la majorité protestante par des gros mots et des menaces.

Nos concitoyens anglais, d'un autre côté, auraient tort de croire qu'ils peuvent nous terroriser ou nous intimider. La force numérique des deux éléments qui habitent le Canada est telle que l'un ne saurait songer à réduire l'autre en servage. Mais rien n'est plus facile pour eux que de se ranger en camps ennemis et de dépenser toute leur énergie à se combattre. Ils n'ont qu'à prêter l'oreille aux folles provocations qui ne font entendre à cette heure, que nous avons entendues souvent déjà, et qui s'élèvent

en toute occasion favorable aux fauteurs de troubles et aux démagogues des deux races. J'invite le Mail à ne pas se ranger dans la catégorie de ces mauvais citoyens. Au moment où l'on veut à tout prix entre chrétiens destinés à vivre sur le même sol, avant de nous résoudre à élever nos enfants dans des haines fratricides, discutons froidement. Et voyons si la raison, le sens commun et l'élasticité tant vantée des institutions britanniques, seront impuissants à amener une entente. Il sera toujours temps de nous couper la gorge !

Le Mail, ceux de son école et la plupart de nos concitoyens protestants, ne connaissent pas l'opinion des classes éclairées parmi les Canadiens-français, quand il nous croient et nous représentent dans un état de servilité absolue de vis-à-vis la hiérarchie catholique romaine. Du moment que certains journaux ont écrit le mot church, ils sont sûrs d'avoir désigné la race canadienne-française tout entière. Je les prie de se démentir, et de ne pas partir de prémisses fausses pour tirer des conclusions erronées et injustes.

Les canadiens-français sont, règle générale, attachés à leur foi, et au culte catholique qui en est l'expression. Il sont de sincères croyants dans les dogmes et enseignements religieux de l'Église Romaine.

Mais dans les choses civiles ou politiques, ils se détachent de plus en plus de l'influence du clergé, auquel, du reste, la Cour de Rome a tracé des règles de neutralité, qui ne sont pas impunément violées. Il peut être commis des abus par des prêtres. N'en voit-on jamais dans la hiérarchie protestante ?

Je dis sans crainte de me tromper que l'intervention d'un prêtre dans les luttes de parti, le discrédite et après de ses paroissiens et auprès de ses supérieurs. Ce sentiment s'accroît tous les jours dans les deux organisations politiques, dans les masses populaires.

Donc, que l'on juge nos actes politiques pour ce qu'ils sont et ce qu'ils valent, sans en faire remonter l'origine jusqu'à la hiérarchie catholique. Sans doute, elle n'est pas dépourvue de toute influence, mais elle ne saurait prétendre à l'omnipotence que lui attribuent le Mail et d'autres de nos confrères.

Lorsque nous réclamons pour les minorités françaises et catholiques des divers provinces, à plénitude de leurs droits au respect des garanties constitutionnelles, nous ne sommes pas les porte-voix du clergé. Nous agissons comme les sujets de la Reine en jouissance et possession de la liberté de la presse et de la parole. Les écoles séparées et l'usage officiel de la langue française sont surtout pour l'utilité et l'avantage des laïques de notre race. Le clergé catholique, vu au ciel, n'a pas besoin de l'école séparée pour lui, et il est assez rare que ses membres aient affaire aux cours de justice. Ils ne siègent pas dans nos assemblées délibérantes.

Il est du droit et du devoir du clergé de faire cause commune avec les canadiens-français dans la crise actuelle, parce qu'il est sorti de notre sein, et que nous sommes attachés à cause de lui, en bonne partie au moins. Mais ce concours que nous attendons, est celui de compatriotes ayant le même sang que nous, appartenant à la même nationalité. La question religieuse est à l'arrière-plan en cette circonstance. C'est exclusivement en notre qualité de citoyens britanniques d'origine française, que nous allons réclamer l'exécution des garanties qui nous ont été données, et des conventions constitutionnelles que le gouvernement du Canada s'est chargé de faire respecter.

J. ISRAËL TARTÉ.

AU PARLEMENT IMPÉRIAL

L'assommoir des députés

Une entrevue avec M. Dillon

Il déclare que le parti irlandais a entière confiance en M. Gladstone

BANQUET À L'HONORABLE M. BLAKE

Marque de confiance sans précédent donné au distingué homme d'Etat canadien

Londre, 5 août. — La séance de la Chambre des Communes aujourd'hui a été toute de routine. Elle a été consacrée à l'assommoir des députés et au choix des sièges.

Quand la Chambre s'est ajournée, 343 députés avaient été assommés. Un grand nombre n'ont fait qu'acquiescer : plusieurs quakers et juifs ont prêté serment le chapeau sur la tête ; M. Keir Hardie, le député écossais, a prêté serment sur le parquet de la chambre coiffé, et n'a été son chapeau qu'avec répugnance quand l'Orateur l'a rappelé à l'ordre.

M. Michael Davitt a prêté serment sans un signe de protestation de la part des conservateurs.

Les conférences entre les chefs du parti irlandais et de M. Gladstone ont eu pour résultat d'amener à une confiance mutuelle qui promet de hâter l'établissement du home rule en Irlande. Les chefs anti-parlementaires attachent une très grande importance au choix de M. John Morley comme secrétaire en chef pour l'Irlande. M. Morley a consenti à accepter quand M. Gladstone lui a en représenté qu'il serait le seul ministre qui aurait l'entier appui du parti irlandais.

Dans une entrevue, M. Dillon a déclaré que le parti irlandais était d'un très bon poil. M. Morley occupait cette position pendant le temps que le home rule sera discuté devant la chambre, et ne sera pas devenu un fait accompli. A propos des rumeurs de quelques journaux anglais disant que certains députés irlandais pourraient accepter des charges sous M. Morley, M. Dillon a fait observer que la chose était presque impossible. "Nous sommes tenus, dit-il, d'accepter aucune position sans une administration qui ne sera pas essentiellement irlandaise, lorsque nous l'aurons, et tout député qui enfreindrait cette entente serait considéré comme un traître."

On lui a demandé s'il pouvait dire quelques modifications M. Gladstone avait faites à son bill du Home rule. "Je n'ai pas la liberté de parler à ce sujet, a répondu le chef irlandais. Tout ce que je puis déclarer, c'est que le bill est tel qu'il est, véritablement de croire qu'il aurait été accepté par M. Parnell. Je crois que nous n'accepterons pas moins tant qu'il nous. M. Gladstone sait que notre attitude à cet égard est bien définie et inflexible. Il s'est engagé lui-même à donner préférence au Home rule sur toutes les autres mesures et jusqu'à ce qu'il soit définitivement adopté."

Quand pensez-vous que M. Gladstone va introduire son bill du Home rule? — Aussitôt que la chambre se réunira de nouveau en janvier ou au commencement de février. Nous ne nous attendons pas à une session cet automne. Il est probable que la chambre va s'ajourner jusqu'à l'été prochain."

Le parti irlandais s'est réuni aujourd'hui au Parlement, et tous ses membres se sont déclarés très attachés à la situation. La nouvelle députation de ce parti peut se

GRANDE EXCURSION AU LAC SAINT-JEAN

1892--SAMEDI, LE 6 AOUT--1892

DEPART DE QUEBEC A 10 H. P. M. ARRIVEE A ROBERVAL A 7 H. A. M.

PREMIERE CLASSE: \$2.50; SECONDE CLASSE: \$2.00

Pas de demi-billets. — Les enfants de moins de 5 ans ne paient pas. Les billets sont bons pour revenir par tous les convois réguliers jusqu'au 15 août inclusivement.

Un nombre limité de billets seront émis pour le convoi de 8 h. 30 a. m., et on est prié d'en faire la demande le plus tôt possible en s'adressant à l'Agence des Billets de St-Roch, porte voisine de chez Z. Paquet ou à R. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

Un char MONARCH sera attaché au train du soir et on y vendra des rafraichissements de première qualité.

L'Hôtel Roberval est l'un des plus beaux que l'on puisse voir. Ses prix sont modérés.

Plusieurs vapeurs voyagent régulièrement sur le lac.

AVIS AUX ABONNES

A partir de cette date, aucun agent n'est autorisé à collecter les abonnements à L'ELECTEUR en dehors de la ville de Québec. Les arrérages dus à LA JUSTICE et à L'ELECTEUR jusqu'au 13 avril 1892 doivent être envoyés directement à MM. LANGELIER, DUSSAULT & LANGELE, 111, Côte de la Montagne, et les nouveaux abonnements doivent être expédiés directement à l'ADMINISTRATION DE L'ELECTEUR. Ceux qui paieront après cette date à des agents, le feront à leurs risques et périls.

Québec, 7 juillet 1892.

BONNE NOUVELLE POUR LE PUBLIC

La Grande Vente de HARDY FAITES au grand fonds de banqueroute, No 116, rue St-Joseph, St-Roch, se continuera pour un mois, afin d'écouler la balance du stock, qui est vendu à grand sacrifice. Vous aurez maintenant la chance de vous habiller à bon marché. Venez immédiatement afin de choisir.

GRAND Fonds de Banqueroute

116, RUE ST-JOSEPH ST-ROCH, QUEBEC

A LOUER

Pour l'été, à St-Patrice, Rivière du Loup, la maison ci-devant occupée par M. Joseph Poiré, de la Grande-Bretagne. Au banquet donné dernièrement elle a été remise à neuf et complètement meublée. Il y a de bonnes écuries, charrettes, engins et outillages de toutes sortes. Possession donnée en aucun temps. S'adresser à M. JOSEPH POIRÉ, 601, rue Bessier, Ottawa.

3 juin—J. n. o.

tenir favorablement la comparaison à tous les points de vue avec le député anglais. Le nouveau comité de contrôle comprend tous les anciens députés, MM. McCarthy, Healey, Sexton, Dillon, O'Brien, les deux MM. O'Connor ; et il manque M. William Abraham qui, n'étant plus membre de la chambre actuelle, a été remplacé par M. Michael Davitt, et M. David Sheehy qui a retiré sa candidature pour permettre l'élection de l'honorable Edward Blake.

Le distingué homme d'Etat canadien s'est acquis d'emblée une célébrité des plus enviables en arrivant sur la scène politique de la Grande-Bretagne. Au banquet donné en son honneur par le Eighty Club hier soir, il a été nommé membre du comité de direction du parti irlandais, ce qui est sans précédent. Il n'en tient qu'à lui, après un début aussi brillant, de faire sa marque dans la Chambre des Communes.

Le discours que M. Blake a prononcé à ce banquet a produit une grande sensation. L'auditoire l'a chaleureusement applaudi. Toute la presse libérale en parle dans les termes les plus flatteurs. Le Pall Mall Gazette, le Daily News, le Star disent qu'il a fait un admirable plaidoyer en faveur du Home rule.

Il n'y a que le Times dont le tonisme n'est pas satisfait de ce discours et qui le critique sévèrement. Il prétend que M. Blake ne connaît pas le sujet qu'il a traité. Soixante-six partisans de M. McCarthy se sont réunis hier et ont élu M. McCarthy comme président de leur groupe, MM. Deasy, T. Edmond, Molloy et Dr Tanner comme whips, et MM. Arthur O'Connor et Donald Sullivan, comme secrétaires.

On dit que le discours du Trône sera très court et ne parlera en grande partie que des affaires étrangères.

AFFAIRE LANGLAIS

Pétition de droit contre le gouvernement

Le bruit court que les inspecteurs à la faillite de M. J. A. Langlais ont donné instruction à M. Ch. Fitzpatrick et à M. Augé, M. P. P., de Montréal, de loger une pétition de droit contre le gouvernement provincial, pour le forcer à remplir le contrat de fourniture de papierie passé entre l'administration de M. Alcega et M. Langlais.

On trouvera en deuxième page aujourd'hui, trois colonnes d'informations utiles et de lecture intéressante.

NOUBLIEZ PAS LA GRANDE VENTE EN LIQUIDATION
BRUNET, LAURENT & CIE, A L'ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ERABLE
TOUTES LES MARCHANDISES S'Y VENDENT A MOITIÉ PRIX
CHIEF
BRUNET, LAURENT & CIE

GRANDE EXCURSION AU LAC SAINT-JEAN

1892--SAMEDI, LE 6 AOUT--1892

DEPART DE QUEBEC A 10 H. P. M. ARRIVEE A ROBERVAL A 7 H. A. M.

PREMIERE CLASSE: \$2.50; SECONDE CLASSE: \$2.00

Pas de demi-billets. — Les enfants de moins de 5 ans ne paient pas. Les billets sont bons pour revenir par tous les convois réguliers jusqu'au 15 août inclusivement.

Un nombre limité de billets seront émis pour le convoi de 8 h. 30 a. m., et on est prié d'en faire la demande le plus tôt possible en s'adressant à l'Agence des Billets de St-Roch, porte voisine de chez Z. Paquet ou à R. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

Un char MONARCH sera attaché au train du soir et on y vendra des rafraichissements de première qualité.

L'Hôtel Roberval est l'un des plus beaux que l'on puisse voir. Ses prix sont modérés.

Plusieurs vapeurs voyagent régulièrement sur le lac.

AVIS AUX ABONNES

A partir de cette date, aucun agent n'est autorisé à collecter les abonnements à L'ELECTEUR en dehors de la ville de Québec. Les arrérages dus à LA JUSTICE et à L'ELECTEUR jusqu'au 13 avril 1892 doivent être envoyés directement à MM. LANGELIER, DUSSAULT & LANGELE, 111, Côte de la Montagne, et les nouveaux abonnements doivent être expédiés directement à l'ADMINISTRATION DE L'ELECTEUR. Ceux qui paieront après cette date à des agents, le feront à leurs risques et périls.

Québec, 7 juillet 1892.

BONNE NOUVELLE POUR LE PUBLIC

La Grande Vente de HARDY FAITES au grand fonds de banqueroute, No 116, rue St-Joseph, St-Roch, se continuera pour un mois, afin d'écouler la balance du stock, qui est vendu à grand sacrifice. Vous aurez maintenant la chance de vous habiller à bon marché. Venez immédiatement afin de choisir.

GRAND Fonds de Banqueroute

SAMEDI, 6 AOUT 1932

Actualités

M. U. R. Mignault, député de Yamaska à la chambre des Communes a été frappé de paralysie hier.

Ne serait-il pas à propos pour les journalistes de la Presse associée d'aviser dès maintenant aux moyens d'aller à Chicago, lors de la grande exposition ?

M. Michel Connolly vient d'obtenir le contrat de la construction des nouveaux quais à eau profonde dans le havre de St-Jean.

Voilà un boudier bien puni.

M. l'abbé Lafontaine est allé passer quelques jours à Madawaska.

Il sera de retour la semaine prochaine.

La presse de Londres fait les plus grands éloges du discours de l'honorable Edward Blake au Eighty Club.

Il a eu un mot hardi qui a un peu fait braver les gros bonnets, quand, faisant allusion à l'opposition probable de la chambre des Lords au Home Rule, il a dit le proverbe anglais : "Il est toujours temps de dire bonjour au diable quand on le reconcentre."

Le monde se scandalise de ce qu'un Canadien-français, fonctionnaire municipal, a écrit une lettre officielle en anglais.

Que veut-on ? le mauvais exemple part de haut. Depuis qu'on a un gouvernement qui remplace des employés canadiens-français par des anglais, et qui fait représenter la Province de Québec à l'étranger par un Anglais, tout lutté est devenue inutile.

L'autorité nous ordonne d'adopter la langue anglaise. Les circulaires du commissaire provincial à l'Exposition sont rédigées en anglais et signées : "John McLaughlin, Jr." (Junior for ever).

On se montre bien droit et bien injuste en faisant un crime à un particulier d'une lettre écrite en anglais après avoir salué l'honorable John McLaughlin junior, comme le digue représentant de la Province de Québec.

Tous les ministres étaient en ville hier moins M. McIntosh.

Il y a eu réunion du cabinet dans l'après-midi.

L'honorable M. DeBoucherville est parti hier soir pour Montréal par le bateau.

Demain soir le révérend Père Gohier continuera ses remarquables conférences sur la question sociale, en l'église de Saint-Sauveur.

Il traitera du rôle de l'Etat.

Comme c'est une question qui les intéresse, on espère que les ministres présents en ville y assisteront.

On dit à Saint-John (Mo.) qu'il est certain que Mgr Ireland sera fait cardinal au prochain concile.

Un fort joli mariage a été célébré mardi à Montigny, M. de G. N. Tremblay, de St-Alexandre, conduisant à l'autel mademoiselle Imelda Dufresne, seconde fille de M. C. Dufresne, de Montigny. La bénédiction nuptiale a été donnée par le révérend L. O. Tremblay, frère du marié.

M. Pêchère de Kiroune part demain matin par le transatlantique, avec le révérend Père Grenier, O. M. I., pour un voyage en Europe.

M. Kiroune se rend à Paris où il doit rejoindre son fils, étudiant en médecine.

Dernières dépêches

Nouvelles de Montréal

CONTRE LES TAXES

L'OPINION D'UN JOURNAL INDEPENDANT SUR LE COMMERCE QUEBÉCOIS

Un monstre marin dans le St-Laurent

(De notre correspondant partie II)

Montréal, 6 août. — Le *Moniteur du Commerce* reproche plus énergiquement que jamais au gouvernement de Boucherville de ne pas avoir eu le courage d'imposer une taxe générale plutôt que les exactions injustes auxquelles il s'est arrêté.

— Le même journal, dans sa revue commerciale de Québec, condamne l'embarras du commerce et redoute une catastrophe dans un avenir prochain.

— M. Lacroix, capitaine du *Rodolphe*, et son pilote, M. Hamel, affirmant avoir vu dimanche, en face de l'église de Soré, un énorme requin qui prenait ses ébats dans le fleuve, et qui, à l'arrivée du vapeur, a plongé pour ne plus reparaitre.

ECHOS D'OTTAWA

SIR JOHN ABBOTT GRAVEMENT MALADE

Quelle sera l'action du gouvernement au sujet des écoles séparées

UN DEPUTE DANS L'EMBARAS

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 6 août. — Les conservateurs qui prétendent avoir l'oreille du ministre, disent que le gouvernement va se tirer d'embarras en soumettant la clause 22 de la loi des écoles de la Cour Suprême, qui sera appelée à lui dicter ce qu'il y a à faire dans les circonstances.

— Le gouvernement provincial avait, on le sait, arrêté les travaux du Palais de Justice de Hull. Devant l'indignation créée par cette décision, M. Tétrault, le député conservateur du comté, a dû promettre de s'employer auprès de ses chefs pour obtenir le montant nécessaire pour compléter ces travaux.

— La maladie du premier ministre paraît plus sérieuse qu'on ne l'a dit. Sir John Abbott est atteint de paralysie, compliquée de maladie de cœur. La dernière attaque a été assez forte pour inspirer des craintes à ses amis.

(Dernière heure)

Bisbille entre ministres

Ottawa, 6 août. — La guerre est allumée entre Sir Adolphe et M. Chapleau et Quinlan, au sujet de l'élection de Chicoutimi.

— Le ministre de l'Intérieur, Sir Adolphe, veut lui faire nier cette assertion, mais elle refuse.

Le procès de Cream

Londres, 6 août. — Thomas Neill Cream a été de nouveau amené devant le juge aujourd'hui. La cour a accordé le délai de huit jours à la poursuite qui a été déclinée par les avocats d'Amérique, en dépit des objections de l'avocat du prisonnier.

La cause a été ajournée au 8

— La Reine a conféré l'ordre de Victoria et Albert à la marquise de Salisbury.

Le choléra à Paris

Londres, 6 août. — Le correspondant du *Times* à Paris, dit que la semaine dernière il y a eu 21 décès à Paris et 11 dans les communes suburbaines causés par le choléra.

Nouvelles de Toronto

L'ABOLITION DES ÉCOLES SEPARÉES DU MANITOBA

Opinion politique d'un canadien-français marquant

Un moyen de forcer le gouvernement fédéral à agir

(De notre correspondant régulier)

Toronto, 6 août. — Le *Mail* de Toronto publie l'entrevue suivante qu'un journaliste aurait eue avec un politique canadien-français très marquant, qui aurait dit :

— A nous que les protestations trouvent moyen d'obtenir justice pour les catholiques et les français du Manitoba, les canadiens-français formeront ensemble un parti solide qui ne permettra au ministère régnant d'administrer les affaires du pays qu'à la condition qu'il fasse justice à leurs demandes. Cela n'est pas une simple question de parti politique, mais une question de justice envers environ la moitié de la population (si tous les catholiques sont compris) du Dominion. Nous ne pouvons pas permettre et nous ne permettrons pas que nos droits nous soient enlevés par les politiciens au moyen d'un tonneau à papier dans l'interprétation des clauses des actes du parlement.

— Mais supposons que la majorité anglaise en Parlement s'unisse contre vous ?

— C'est bien peu probable, attendu que dans un grand nombre de collèges électoraux le vote catholique est le balai qui balaye les députés sots de garder leurs mandats. Ils ne voudront pas mécontenter leurs partisans catholiques qui les peuvent en dispenser. Nous avons, disons-je, quinze députés catholiques dans la Chambre des Communes, et ils peuvent rendre par des ordres, et qui font représenter la Province de Québec à l'étranger par un Anglais, tout lutté est devenue inutile. L'autorité nous ordonne d'adopter la langue anglaise. Les circulaires du commissaire provincial à l'Exposition sont rédigées en anglais et signées : "John McLaughlin, Jr." (Junior for ever).

On se montre bien droit et bien injuste en faisant un crime à un particulier d'une lettre écrite en anglais après avoir salué l'honorable John McLaughlin junior, comme le digue représentant de la Province de Québec.

Tous les ministres étaient en ville hier moins M. McIntosh.

Il y a eu réunion du cabinet dans l'après-midi.

L'honorable M. DeBoucherville est parti hier soir pour Montréal par le bateau.

Demain soir le révérend Père Gohier continuera ses remarquables conférences sur la question sociale, en l'église de Saint-Sauveur.

Il traitera du rôle de l'Etat.

Comme c'est une question qui les intéresse, on espère que les ministres présents en ville y assisteront.

On dit à Saint-John (Mo.) qu'il est certain que Mgr Ireland sera fait cardinal au prochain concile.

Un fort joli mariage a été célébré mardi à Montigny, M. de G. N. Tremblay, de St-Alexandre, conduisant à l'autel mademoiselle Imelda Dufresne, seconde fille de M. C. Dufresne, de Montigny. La bénédiction nuptiale a été donnée par le révérend L. O. Tremblay, frère du marié.

M. Pêchère de Kiroune part demain matin par le transatlantique, avec le révérend Père Grenier, O. M. I., pour un voyage en Europe.

M. Kiroune se rend à Paris où il doit rejoindre son fils, étudiant en médecine.

Sages avis d'hygiénistes

Précautions à prendre pour se garder du Choléra

Montréal, 5 août. — Le choléra asiatique nous arrive, lentement peut-être, mais enfin il nous arrive. Il a déjà un pied en Europe et dans les circonstances de l'Europe il n'aura qu'un pas à franchir pour nous tomber sur le dos. Montréal n'est pas en danger immédiat, mais il faut prévenir le danger. Le fleuve est déclaré, il n'est plus temps.

Somme nous bien prêts à lutter contre l'envahissement de ce terrible fléau ? Consultons d'abord M. le Dr Laberge, l'expert en santé de la ville, qui nous répond : L'état sanitaire de Montréal est meilleur qu'il n'a jamais été depuis la formation du bureau de santé. Nous n'avons à mentionner aucun cas de diphtérie, de petite vérole ou d'autres maladies contagieuses, et je ne vois pas pourquoi, en prenant beaucoup de précautions, nous aurions à craindre le choléra. Toutefois nous devons prendre garde et ne pas nous laisser dans une fausse sécurité. La plus grande propreté dans les maisons doit être pratiquée par toutes les familles. C'est là le point principal. Quant à l'alimentation, il faut absolument mettre de côté les fruits et légumes verts. Les aliments froids, comme les légumes de saison, doivent être évités.

Le lait, mais le bon et le pur, est excellent. Le Dr Pelletier, du bureau provincial d'hygiène, nous dit : Que les citoyens ne commettent d'excès ni dans le boire ni dans le manger, et il n'y a rien à craindre du fléau. Le vin et la glace, si en usage dans les châteaux, est très dangereuse. Beaucoup de gens sont sous l'impression qu'en buvant beaucoup de brandy, de vin, etc., ils sont à l'abri du choléra. C'est une grave erreur.

— C'est une question que nous ayons le choléra cette année ?

— Il est vrai que le choléra s'avance à grand pas dans tous les pays de l'Europe, mais il est difficile de prévoir si nous en aurons une visite cette année. La saison est déjà avancée et si les chèvres ne se continuent pas trop longtemps, nous pourrions peut-être échapper au fléau. Toutefois il est à craindre que nous recevions le germe de cette terrible maladie cette année, et que l'épidémie ait lieu au printemps prochain avec une intensité désastreuse.

Pour la désinfection des vêtements, j'ai vu que le système suivi en Europe est adopté ici. En Europe la désinfection se fait par la vapeur et je crois que c'est le meilleur système.

Le Dr Mignault, professeur à l'Université Laval, s'est exprimé comme suit : Le meilleur moyen pour chaque individu de se préserver du choléra est de se tenir à l'écart de tout ce qui est suspect. Éviter tout contact avec les personnes atteintes de la maladie, et surtout éviter de toucher les objets qu'elles ont touchés.

Horrible accident

Un Canadien-Français réduit en charpie par un convoi du Boston & Maine

(De notre correspondant régulier)

Worcester, 5 août. — Un des plus tristes accidents que nous ayons jamais eu à enregistrer est arrivé dimanche matin sur la voie du Boston & Maine, à une couple de milles au nord de la ville. Un train de voyageurs, sous le nom de "Summit", le convoi de Nashua qui laisse la gare à 7 heures a.m., le dimanche, s'en allait à toute vapeur dans la direction indiquée quand tout à coup le mécanicien aperçut un homme debout sur les rails. Il fit immédiatement machine en arrière, mais le train était trop tard, le convoi ne pouvant être arrêté dans un espace de 100 pieds. L'inconnu fut littéralement broyé par les chars et quand le convoi vint de transporter les restes de l'infortuné chez l'entrepreneur des pompes funèbres, on se fit la peine d'aller à la maison de la famille pour leur dire que leur fils avait été tué.

Horrible accident

Un Canadien-Français réduit en charpie par un convoi du Boston & Maine

(De notre correspondant régulier)

Worcester, 5 août. — Un des plus tristes accidents que nous ayons jamais eu à enregistrer est arrivé dimanche matin sur la voie du Boston & Maine, à une couple de milles au nord de la ville. Un train de voyageurs, sous le nom de "Summit", le convoi de Nashua qui laisse la gare à 7 heures a.m., le dimanche, s'en allait à toute vapeur dans la direction indiquée quand tout à coup le mécanicien aperçut un homme debout sur les rails. Il fit immédiatement machine en arrière, mais le train était trop tard, le convoi ne pouvant être arrêté dans un espace de 100 pieds. L'inconnu fut littéralement broyé par les chars et quand le convoi vint de transporter les restes de l'infortuné chez l'entrepreneur des pompes funèbres, on se fit la peine d'aller à la maison de la famille pour leur dire que leur fils avait été tué.

Horrible accident

Un Canadien-Français réduit en charpie par un convoi du Boston & Maine

(De notre correspondant régulier)

Worcester, 5 août. — Un des plus tristes accidents que nous ayons jamais eu à enregistrer est arrivé dimanche matin sur la voie du Boston & Maine, à une couple de milles au nord de la ville. Un train de voyageurs, sous le nom de "Summit", le convoi de Nashua qui laisse la gare à 7 heures a.m., le dimanche, s'en allait à toute vapeur dans la direction indiquée quand tout à coup le mécanicien aperçut un homme debout sur les rails. Il fit immédiatement machine en arrière, mais le train était trop tard, le convoi ne pouvant être arrêté dans un espace de 100 pieds. L'inconnu fut littéralement broyé par les chars et quand le convoi vint de transporter les restes de l'infortuné chez l'entrepreneur des pompes funèbres, on se fit la peine d'aller à la maison de la famille pour leur dire que leur fils avait été tué.

Horrible accident

Un Canadien-Français réduit en charpie par un convoi du Boston & Maine

(De notre correspondant régulier)

Worcester, 5 août. — Un des plus tristes accidents que nous ayons jamais eu à enregistrer est arrivé dimanche matin sur la voie du Boston & Maine, à une couple de milles au nord de la ville. Un train de voyageurs, sous le nom de "Summit", le convoi de Nashua qui laisse la gare à 7 heures a.m., le dimanche, s'en allait à toute vapeur dans la direction indiquée quand tout à coup le mécanicien aperçut un homme debout sur les rails. Il fit immédiatement machine en arrière, mais le train était trop tard, le convoi ne pouvant être arrêté dans un espace de 100 pieds. L'inconnu fut littéralement broyé par les chars et quand le convoi vint de transporter les restes de l'infortuné chez l'entrepreneur des pompes funèbres, on se fit la peine d'aller à la maison de la famille pour leur dire que leur fils avait été tué.

Horrible accident

Un Canadien-Français réduit en charpie par un convoi du Boston & Maine

(De notre correspondant régulier)

Worcester, 5 août. — Un des plus tristes accidents que nous ayons jamais eu à enregistrer est arrivé dimanche matin sur la voie du Boston & Maine, à une couple de milles au nord de la ville. Un train de voyageurs, sous le nom de "Summit", le convoi de Nashua qui laisse la gare à 7 heures a.m., le dimanche, s'en allait à toute vapeur dans la direction indiquée quand tout à coup le mécanicien aperçut un homme debout sur les rails. Il fit immédiatement machine en arrière, mais le train était trop tard, le convoi ne pouvant être arrêté dans un espace de 100 pieds. L'inconnu fut littéralement broyé par les chars et quand le convoi vint de transporter les restes de l'infortuné chez l'entrepreneur des pompes funèbres, on se fit la peine d'aller à la maison de la famille pour leur dire que leur fils avait été tué.

Horrible accident

Un Canadien-Français réduit en charpie par un convoi du Boston & Maine

(De notre correspondant régulier)

Worcester, 5 août. — Un des plus tristes accidents que nous ayons jamais eu à enregistrer est arrivé dimanche matin sur la voie du Boston & Maine, à une couple de milles au nord de la ville. Un train de voyageurs, sous le nom de "Summit", le convoi de Nashua qui laisse la gare à 7 heures a.m., le dimanche, s'en allait à toute vapeur dans la direction indiquée quand tout à coup le mécanicien aperçut un homme debout sur les rails. Il fit immédiatement machine en arrière, mais le train était trop tard, le convoi ne pouvant être arrêté dans un espace de 100 pieds. L'inconnu fut littéralement broyé par les chars et quand le convoi vint de transporter les restes de l'infortuné chez l'entrepreneur des pompes funèbres, on se fit la peine d'aller à la maison de la famille pour leur dire que leur fils avait été tué.

Horrible accident

Un Canadien-Français réduit en charpie par un convoi du Boston & Maine

(De notre correspondant régulier)

Le double crime était commis, et les constatations médicales établies, sans qu'aucun doute soit possible à ce sujet, que M. Borden aurait jamais pu lui-même s'indigner ses adresses blessures.

On se trouve donc en présence d'un double assassinat qui a dû être commis entre onze heures moins le quart et onze heures, car, à onze heures moins le quart, la serrure de la maison de M. Borden, à Fall River, était ouverte.

On a relevé un autre détail très important pour la recherche de l'auteur de ce crime dont on ne s'explique pas encore le mobile, car il semble que rien n'ait été volé : c'est que Mme Borden avait reçu, hier, un message de la part d'un de ses amis lui disant qu'elle était malade et qu'elle ne s'en sentait pas dérangée, on ne sait pour quelle cause. La police recherche actuellement un Portugais, qui gère une ferme que possédait M. Borden, Gardner's Neck. On prétend que le Portugais a été vu vers deux heures, le 4 août, dans la maison de M. Borden, à Fall River.

Mais, en somme, malgré les plus actives recherches, la police n'a rien découvert de plus que ce que nous venons de raconter pour la mettre sur la trace l'assassin.

Le procès des SMUGGLERS

BOUCHARD ET LANDRY

Renvoyés à la Cour du Banc de la Reine

Malbaie, 6 août. — Le capitaine Bouchard et Landry, son subalterne, ont été renvoyés hier devant la Cour du Banc de la Reine pour y subir leur procès par le juge Chauveau, d'après les témoignages rendus à l'enquête tenue durant les deux jours précédents sur les accusations portées contre eux par les autorités douanières.

Le capitaine Bouchard a été accusé d'avoir voulu faire sombrer sa golette à l'île aux Coudres et d'avoir résisté à l'autorité lors de son arrestation, mais trouvé coupable d'avoir résisté au capitaine May, du croiseur *Constance*, et à la Bie Panzer et d'avoir résisté aux autorités à l'île aux Coudres.

Landry est renvoyé à la cour criminelle pour avoir résisté à l'autorité lors de son arrestation.

Les deux prisonniers ont été mis en liberté moyennant un cautionnement personnel de \$2,000 et d'autres garanties au montant de \$1,000 chacun.

On dit que les avocats du gouvernement vont faire un effort pour obtenir un changement de venue, sous le prétexte qu'il serait impossible d'obtenir d'un jury dans le district du Saguenay la condamnation des accusés.

Le lieutenant-colonel Forsyth, percepteur du revenu de la douane, et les autres personnes qui ont rendu témoignage à l'enquête préliminaire sont revenus en ville par le bateau du Saguenay hier matin.

Le *Constance* nous est aussi revenu de bonne heure hier après-midi ayant à son bord le détachement de la garnison de la ville de St-Jean, sous le commandement du capitaine Farley et de l'adjutant Rutherford, et une quantité considérable de contrebande, fruit de sa dernière croisière ; en tout, 102 caisses de brandy et six barils de whisky — quatre gros et deux petits.

On évalue à \$15,000 la boisson de contrebande saisie jusqu'à présent par le *Constance*.

Aussitôt qu'il aura fait provision de charbon, le *Constance* retournera dans le bas du fleuve, et on dit qu'un autre détachement de la batterie remplacera à son bord celui arrivé hier.

Quelques-unes des caisses apportées hier par le *Constance* étaient marquées aux initiales de marchands bien connus de Québec.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Fêtes de la semaine prochaine

Dimanche, 7 août, IX P. Saint-Cajetan. Lundi, 8 août, SS. Cyrille, etc. Mardi, 9 août, Saint-Alphonse. Mercredi, 10 août, Saint-Laurent. Jeudi, 11 août, Sainte-Philomène. Vendredi, 12 août, Sainte-Clotilde. Samedi, 13 août, De l'Octave de Saint-Laurent.

Quarante-Heures

Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Cajetan le 7 ; à Saint-Alexandre, le 9 ; à Sainte-Philomène, le 11 ; à la Rivière-Ouelle, le 13.

La "Scala Santa"

On achève à Sainte-Anne de Beauséjour la Scala Santa.

L'extérieur de la chapelle est terminé, et l'intérieur s'embellit de jour en jour sous le pinceau du décorateur. On y installe les autels et les groupes de statues, qui sont maintenant au grand complet. L'ensemble des groupes forme une galerie de scènes religieuses, un panorama de la Passion, également original, unique et saisissant.

UNE VACHERIE MODELE

Monsieur le rédacteur,

Je viens de lire dans quelques journaux de la ville une correspondance qui arrive trop tard.

Comme j'ai fait dernièrement l'acquisition d'un troupeau de vaches, canadiennes et jerséys de renommée, appartenant ci-avant à M. J. Israël Tarte, et ayant depuis continué à faire un choix de nouvelles têtes, achetées avec l'aide du médecin vétérinaire, j'ai continué à l'avenir d'en faire l'examen deux fois par mois, j'ai pensé que je pourrais dans quelque mesure remplir les conditions sanitaires mentionnées dans les correspondances déjà indiquées.

C'est le lait de ce troupeau que j'offre au jour d'hui en vente au public sur ma ferme au Château-Richer à quelques centaines de pieds du chemin de fer.

Je pourrais donc faire transporter le lait sans aucune secousse après l'avoir fait refroidir au contact de l'air dans des vases spéciaux préparés dans ce but. Va sans dire que nous portons une attention toute particulière à l'alimentation de même qu'aux autres conditions sanitaires requises, telles que l'eau, etc. C'est dans ce but que nous avons fait construire des étables particulières adaptées à ces conditions sanitaires et que nous avons fait installer.

Nous pourrions donc servir à nos pratiques un lait tout à fait supérieur et hygiénique.

La distribution se fera chaque matin à des heures convenables. Chaque famille devra prendre au moins un gallon qui sera strictement de l'air d'une seule vache dans un bidon de cette nature. Desare o'pickpockets !

Les abonnés seront pour le présent limités à 25.

Ces procédés sont hautement recommandés par plusieurs des médecins les plus en vue de la ville, et c'est pour cela que nous les avons adoptés.

Tout abonnement et autres détails s'adresser à

ARTHUR TOUSSAINT, 27 rue Notre-Dame.

P. S. — Ceux qui auront trop d'un gallon, pourront facilement partager avec leurs voisins.

Pour plus de sûreté, les personnes chargées de traire les vaches, seront soumises à l'examen du médecin.

Nous vendrons le lait au prix courant.

Pélerinages à Sainte-Anne

Trois pèlerinages considérables doivent descendre à Sainte-Anne de Beauséjour, de la ville de la Sainte-Hyacinthe, de paroisses de Charlebourg, et l'autre de la société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Roch.

200 Canadiens des Etats-Unis sont arrivés ce matin à Sainte-Anne. Ce pèlerinage fait partie d'une organisation sous la direction du révérend Père Godin, mariste, de Boston.

AU CERCLE DE LA SALLE

Les membres du Cercle de la Salle étaient nombreux hier soir à leur salle de réunion.

M. Arthur Lemoine, leur président, après avoir expliqué le but de l'assemblée, a présenté les orateurs de la circonstance. MM. Roy, Turcotte et Lefebvre, avocats, ont pris successivement la parole pour louer les efforts de M. Lemoine.

On a relevé un autre détail très important pour la recherche de l'auteur de ce crime dont on ne s'explique pas encore le mobile, car il semble que rien n'ait été volé : c'est que Mme Borden avait reçu, hier, un message de la part d'un de ses amis lui disant qu'elle était malade et qu'elle ne s'en sentait pas dérangée, on ne sait pour quelle cause. La police recherche actuellement un Portugais, qui gère une ferme que possédait M. Borden, Gardner's Neck. On prétend que le Portugais a été vu vers deux heures, le 4 août, dans la maison de M. Borden, à Fall River.

Mais, en somme, malgré les plus actives recherches, la police n'a rien découvert de plus que ce que nous venons de raconter pour la mettre sur la trace l'assassin.

Le procès des SMUGGLERS

BOUCHARD ET LANDRY

Renvoyés à la Cour du Banc de la Reine

Malbaie, 6 août. — Le capitaine Bouchard et Landry, son subalterne, ont été renvoyés hier devant la Cour du Banc de la Reine pour y subir leur procès par le juge Chauveau, d'après les témoignages rendus à l'enquête tenue durant les deux jours précédents sur les accusations portées contre eux par les autorités douanières.

Le capitaine Bouchard a été accusé d'avoir voulu faire sombrer sa golette à l'île aux Coudres et d'avoir résisté à l'autorité lors de son arrestation, mais trouvé coupable d'avoir résisté au capitaine May, du croiseur *Constance*, et à la Bie Panzer et d'avoir résisté aux autorités à l'île aux Coudres.

Landry est renvoyé à la cour criminelle pour avoir résisté à l'autorité lors de son arrestation.

Les deux prisonniers ont été mis en liberté moyennant un cautionnement personnel de \$2,000 et d'autres garanties au montant de \$1,000 chacun.

On dit que les avocats du gouvernement vont faire un effort pour obtenir un changement de venue, sous le prétexte qu'il serait impossible d'obtenir d'un jury dans le district du Saguenay la condamnation des accusés.

Le lieutenant-colonel Forsyth, percepteur du revenu de la douane, et les autres personnes qui ont rendu témoignage à l'enquête préliminaire sont revenus en ville par le bateau du Saguenay hier matin.

Le *Constance* nous est aussi revenu de bonne heure hier après-midi ayant à son bord le détachement de la garnison de la ville de St-Jean, sous le commandement du capitaine Farley et de l'adjutant Rutherford, et une quantité considérable de contrebande, fruit de sa dernière croisière ; en tout, 102 caisses de brandy et six barils de whisky — quatre gros et deux petits.

On évalue à \$15,000 la boisson de contrebande saisie jusqu'à présent par le *Constance*.

Aussitôt qu'il aura fait provision de charbon, le *Constance* retournera dans le bas du fleuve, et on dit qu'un autre détachement de la batterie remplacera à son bord celui arrivé hier.

Quelques-unes des caisses apportées hier par le *Constance* étaient marquées aux initiales de marchands bien connus de Québec.

NOUVELLES RELIGIEUSES